



LBr/AM/

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

COMMUNE DE BERNOLSHEIM

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire *Eau Potable*

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Mars 2019	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Décembre 2019	2 ^{ème} phase (selon plans de zonage reçus le 19 novembre 2019)



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	3
2.3. Stockage de l'eau	4
2.4. Réseau de distribution	5
2.4.1. Ossature intercommunale	5
2.4.2. Réseau communal	5
2.4.3. Pression de service	6
2.4.4. Défense contre l'incendie	6
2.4.5. Périmètres de protection	6
3. PROGRAMME DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES	7
3.1. Au niveau intercommunal	7
3.2. Au niveau communal	8
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	8
4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)	8
4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)	8
4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)	8
4.4. Desserte des Zones 1AU (extensions futures du tissu urbain à court terme)	9
4.4.1. Zone 1AU au Sud-Ouest de la commune (Rue des Mirabelliers – rue du Sable)...	9
4.5. Desserte des Zones 2AU (extensions futures du tissu urbain à long terme).....	9
4.5.1. Zone 2AU au Sud-Ouest de la commune (Rue des Mésanges – rue des Vignes) .	9
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER	9
5.1. Loi Urbanisme et Habitat	9
5.2. Détail estimatif	9
6. CONCLUSION	10

1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Bernolsheim est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) – Périmètre de Hochfelden et Environs.

Ce dernier s'étend sur 51 communes et se caractérise par une grande étendue territoriale allant, d'Ouest en Est, d'un axe Nord-Sud formé par Printzheim, Gottesheim et Friedolsheim, jusqu'à Weitbruch, et, du Nord au Sud, de Schalkendorf et Dauendorf à Mittelhausen.

Le périmètre représente une population totale de près de 36 000 habitants (population légale 2014), dont 602 habitants pour la commune de Bernolsheim (population légale 2016).

Le volume total d'eau vendu avoisine 2,1 millions de mètres cubes par an pour l'ensemble du Périmètre.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) depuis le 1^{er} janvier 2007. Par ce transfert de compétence, il est devenu Syndicat des Eaux et de l'Assainissement - Périmètre de Hochfelden et Environs.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux nécessaires à leur maintien en état et au bon fonctionnement des réseaux.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

L'eau distribuée provient de deux sites de production :

- la station de pompage et de traitement de Mommenheim exploitant sept puits à un débit total de 700 m³/h. Le débit disponible en sortie de traitement est de 650 m³/h ;
- la station de pompage et de traitement de Weitbruch exploitant deux puits à un débit total actuel de 85 m³/h. Le débit disponible en sortie de station est de 60 m³/h (débit pompe de reprise).

La capacité de production actuelle du Périmètre de Hochfelden et Environs est ainsi de 710 m³/h, ce qui représente une capacité de production journalière maximale de 17 040 m³.

Des problèmes de qualité de l'eau brute sur le site de Mommenheim ont entraîné une diminution des débits de pompage sur certains ouvrages (corrosion et colmatage des forages) et, de ce fait, ont amené le Périmètre à construire en 1997 un nouveau puits, le forage n° 8.

Ce nouvel ouvrage, capable de fournir 400 m³/h a été mis en service en juillet 1999 (exploitation à 200 m³/h dans un premier temps), et permet d'assurer la couverture des besoins actuels et futurs en cas d'abandon ou de baisse de production de certains forages

2.2. Qualité de l'eau

D'une manière générale, l'eau captée est moyennement minéralisée, bicarbonatée calcique. Ses teneurs en fer et manganèse sont importantes et dépassent les normes de potabilité en vigueur. Ces éléments sont éliminés par filtration par voie biologique au niveau des stations de traitement de Mommenheim et Weitbruch. Le traitement est complété par une neutralisation

par aération sur les 2 sites (cascades à Mommenheim, aspersion à Weitbruch) et une désinfection au chlore en sortie des stations de traitement.

La teneur en nitrates, variable selon les puits, est de l'ordre de 26 mg/l en moyenne en sortie de la station de traitement de Mommenheim, ce qui est inférieur à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Sur le site de Weitbruch, la teneur en nitrates est plus faible, de l'ordre de 4 mg/l.

Pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au consommateur, le Centre d'Analyses et de Recherche (CAR), sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), procède périodiquement aux analyses réglementaires. Le nombre d'analyses microbiologiques et physico-chimiques réalisées au cours de l'exercice 2018 a été, respectivement, de 76 et 117. Celles-ci ont été conformes à 100%.

Dans les années 1990, l'eau produite sur le site de Mommenheim avait occasionnellement présenté des teneurs en pesticides et plus particulièrement en atrazine à une concentration proche (0,08 µg/l) de la concentration maximale autorisée fixée à 0,1 µg/l, mais très inférieure à la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (2 µg/l). Depuis, le déploiement de mesures contraignantes visant à protéger les périmètres de protection et la signature le 16 septembre 2004 du nouvel arrêté préfectoral d'utilité publique des captages de Mommenheim visant à renforcer ces mesures ont permis de limiter la présence des pesticides dans l'eau. En 2017, l'atrazine et son sous-produit de dégradation (déséthylatrazine) ont uniquement été détectés à l'état de traces.

2.3. Stockage de l'eau

Les eaux prélevées aux forages de Mommenheim et de Weitbruch sont refoulées directement dans le réseau, le surplus étant stocké au niveau de onze réservoirs d'un volume variant de 150 m³ (réservoirs de Friedolsheim et de Gingsheim) à 2 000 m³ (réservoir du Himrich à Waltenheim-sur-Zorn), ce qui représente une capacité de stockage totale de 5 840 m³ dont 1 080 m³ réservés à lutte contre l'incendie.

Réservoir	Volume total (m ³)	Volume utile (m ³)	Réserve incendie (m ³)	Niveau d'eau (m NGF)
Friedolsheim	150	90	60	256,00
Geiswiller	200	140	60	240,10
Gingsheim	150	90	60	230,00
Himrich cuve 1	1 000	760	240	255,60
Himrich cuve 2	1 000	1 000	0	256,80
Huttendorf	1 000	860	140	253,75
Kirrwiller	1 000	880	120	257,68
Morschwiller	350	290	60	295,50
Niederschaeffolsheim	500	350	150	221,00
Scherlenheim	300	170	130	233,00
Duntzenheim (Bâche)	190	130	60	219,00
Total des réserves	5 840	4 760	1 080	

Le stockage de l'eau pour la commune de Bernolsheim est assuré par le réservoir de Huttendorf.

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Ossature intercommunale

Le réseau du périmètre, complexe et étendu, se compose de plus de 380 km de conduites de production et de distribution, et peut être décomposé en deux secteurs, chacun alimenté par un champ captant décrit précédemment.

Situé à l'est du Périmètre de Hochfelden et Environs, un premier secteur, composé des communes de Kriegsheim, Niederschaeffolsheim, Rottelsheim et Weitbruch, est alimenté par la station de pompage et de traitement de Weitbruch par une conduite Ø 150 mm, puis Ø 200 mm jusqu'au château d'eau de Niederschaeffolsheim. La distribution d'eau se fait donc, soit directement par pompage quand la station de traitement est en production, soit de manière gravitaire depuis le château d'eau quand la production est à l'arrêt. L'enclenchement et le déclenchement de la production est asservi au niveau d'eau du réservoir.

Le second secteur de distribution, composé des 47 autres communes du Périmètre, est alimenté par le champ captant du Mommenheim. Bien qu'il soit plus vaste que le secteur de Weitbruch, son fonctionnement répond au même principe. Le fonctionnement de la station de traitement de Mommenheim est asservi au niveau d'eau du réservoir du Himrich à Waltenheim-sur-Zorn, réservoir principal du Périmètre. La distribution d'eau se fait, soit par pompage quand la station de traitement est en marche, soit de manière gravitaire depuis le réservoir du Himrich quand la station de Mommenheim est à l'arrêt.

Ce second secteur présente tout de même quelques particularités, liées à l'étendue du réseau de distribution. Le réservoir principal du Himrich alimente effectivement plusieurs réservoirs intermédiaires (Gingsheim, Duntzenheim, Friedolsheim, Scherlenheim, Huttendorf, Morschwiller, Kirrwiller, Geiswiller), parfois, par le biais de station de pompage relais.

Ce vaste réseau de distribution est interconnecté avec les installations d'eau potable de syndicats voisins :

- Une première interconnexion avec les installations de la Ville de Brumath, à hauteur du cinéma Pathé. Cette connexion permet un secours réciproque de la distribution ;
- Une seconde interconnexion avec les mêmes installations, mais à hauteur de Krautwiller. Cette connexion permet l'alimentation en eau de Krautwiller exclusivement par le réseau de Brumath (achat d'eau) ;
- Une dernière interconnexion avec les installations du Périmètre du Kochersberg, au niveau de Mittelhausen. Cette interconnexion permet un secours réciproque de la distribution, par pompage vers Hochfelden, ou de manière gravitaire vers le Kochersberg.

A partir de ces conduites intercommunales de grands diamètres, des ramifications et maillages de réseau de plus faibles diamètres (Ø 150 à 60 mm) permette la desserte locale des habitations.

2.4.2. Réseau communal

La commune de Bernolsheim est alimentée par une conduite de diamètre 150 mm se réduisant ensuite à 125 mm puis 100 mm, qui transite par Hochstett puis Wahlenheim. Elle prend son origine sur une conduite principale de 300 mm de diamètre en provenance de la station de traitement de Mommenheim.

La conduite de 100 mm de diamètre en provenance de Hochstett traverse l'agglomération du Nord au Sud et se réduit à partir de l'intersection "Rue Principale/rue des Vergers" en une conduite de 80 mm de diamètre.

A partir de cet axe principal, la desserte locale est assurée par un premier bouclage empruntant la rue de l'Ancienne Ecole (Ø 80/90 mm), rue des Prés (Ø 110 mm) et rue des Vignes et un second, au Sud de la commune, rue des Vignes (Ø 110 mm), rue de Mirabelliers

(Ø 110 mm) et rue du Sable (Ø 90/80 mm). Les autres rues du village sont desservies en antenne par des conduites de diamètre 40 à 110 mm.

L'alimentation de la zone commerciale et de loisirs au Sud de la Commune est assurée quant à elle, à partir de la conduite d'interconnexion Ø 250 et 200 mm reliant le réseau de Mommenheim aux installations de la Ville de Brumath. Cette zone est située à l'aval des réducteurs de pression de Mommenheim.

2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le niveau d'eau du réservoir du Huttendorf (253,75 m NGF) et, pour la zone d'activité, par le réducteur de pression de Mommenheim. La pression statique varie entre 5 et 8,6 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Le réservoir principal de Huttendorf dispose d'une réserve d'incendie de 140 m³.

Cette réserve d'eau est mobilisable par la manœuvre des appareils de lutte contre l'incendie (bornes incendie) répartis sur le réseau public de distribution d'eau et généralement espacés d'une distance inférieure à 150 m.

Le réseau communal est équipé d'un total de 54 appareils de lutte contre l'incendie et répartis comme suit :

- 21 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 28 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 5 Hydrants

Le dispositif de défense contre l'incendie est complété par une citerne incendie d'un volume de 80 m³ située rue de l'Eglise et dont s'est dotée la commune en 1983.

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67) et publié par arrêté N° DIR-2017-06 du 15 février 2017. Celui-ci s'inscrit dans le cadre réglementaire national du Code général des collectivités territoriales et selon le référentiel national de DECI publié par arrêté N° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015.

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier par la commune en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Les ouvrages de production du Périmètre de Hochfelden et Environs bénéficient de périmètre de protection établis par les arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du 16 septembre 2004 pour les puits de Mommenheim, et du 08 décembre 2008 pour les forages de Weitbruch.

La commune de Bernolsheim n'est pas concernée par ces périmètres de protection.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Un projet général de renforcement établi en 1985 par le SDEA, et révisé en 2001, a prévu les travaux nécessaires à la satisfaction des besoins en eau potable du Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs. Dans ce cadre, des renforcements de conduites intercommunales ont été envisagés pour fiabiliser la desserte des différentes communes. En 2014, un maillage en Ø 400 mm du réseau intercommunal a, par exemple, été réalisé à l'entrée de la commune de Schwindratzheim en venant de Mommenheim pour améliorer la desserte en eau de Hochfelden et des différents secteurs au nord depuis le réservoir du Himrich.

Des travaux d'interconnexion avec les périmètres voisins ont également récemment été entrepris. En 2013, une interconnexion entre Mittelhausen et Rumersheim a été réalisée, reliant ainsi le périmètre de Hochfelden et Environs au périmètre Kochersberg-Souffel par le biais d'une station relais et d'une conduite en fonte Ø 300 mm. Une seconde interconnexion a été réalisée en 2014 entre la nouvelle zone d'activités de Mommenheim et la ville de Brumath par la RD 421.

En 2015, afin de vérifier le fonctionnement général des installations d'eau potable du périmètre de Hochfelden et Environs, le SDEA a actualisé les études existantes sur l'ensemble du périmètre. Cette approche basée sur une modélisation informatique complète du système d'alimentation en eau potable et une analyse de sa situation patrimoniale a permis de déterminer :

- D'une part, les aménagements à mettre en œuvre pour répondre à l'évolution du besoin en eau des 51 communes du périmètre au cours des prochaines années (renforcement, maillage de réseaux,...) ;
- D'autre part, les pistes d'aménagements pour optimiser le fonctionnement global du patrimoine et garantir une bonne qualité d'eau mise en distribution : poursuite de la sécurisation de l'approvisionnement, programme de renouvellement de conduites, rénovation des ouvrages, études d'interconnexion,...).

Ces pistes de réflexion ont déjà mené aux travaux suivants :

- Restructuration de la station de suppression de Duntzenheim (travaux réalisés en 2017) ;
- Abandon et démolition du château d'eau de Scherlenheim (travaux prévus pour 2020-2021) ;
- Etude d'une interconnexion avec les installations du SDEA – Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier (étude en cours) pour sécuriser l'alimentation en eau du secteur d'influence du château d'eau de Scherlenheim, après la déconnexion de l'ouvrage.

Parallèlement à l'établissement de ce schéma directeur, le SDEA pilote une étude hydrogéologique qui a pour objectif la caractérisation du fonctionnement hydrodynamique du champ captant de Mommenheim. En effet, malgré les mesures de protection de la ressource appliquées au niveau des périmètres de protection, la concentration en nitrates dans les eaux brutes ne diminue pas et reste proche de la concentration maximale autorisée sur certains puits. Cette étude aura donc pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des nappes souterraines en présence et notamment d'appréhender leurs interactions afin de déterminer l'origine de ces nitrates.

Enfin, le SDEA pilote une étude regroupant plusieurs collectivités du secteur de Haguenau dont le Périmètre de Hochfelden, débutée en 2019 dans le but d'étudier les solutions de sécurisation de l'alimentation en eau de ce secteur (interconnexions, nouvelles ressources...).

3.2. Au niveau communal

L'alimentation en eau potable de la commune de Bernolsheim ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle et les capacités de production et de stockage du périmètre de Hochfelden et Environs permettent de couvrir les besoins actuels de la commune.

En cohérence avec l'étude patrimoniale réalisée en 2015, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris. Le taux de renouvellement des réseaux adopté par le Périmètre s'élève à 1 % du linéaire total par an, ce qui permet de maîtriser le vieillissement des réseaux.

Au niveau des ouvrages, la même politique est adoptée. Le Périmètre programme chaque année la rénovation complète d'un ouvrage (réservoir, station de pompage), dans le but de fiabiliser la desserte en eau et garantir la bonne qualité de l'eau mise en distribution.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)

D'une manière générale, les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

A noter que la zone UB, située au cœur de l'espace bâti, entre la rue des Vignes et la rue de l'Ancienne Ecole, est prévu d'être urbanisée à très court terme. La zone d'extension est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de Ø 90 mm, au Nord de la Zone et reliant le réseau de la rue des Prés au réseau de la rue de l'Ancienne Ecole. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)

La zone agricole constructible AC identifiée à l'Ouest du ban communal est actuellement desservie par le réseau de distribution d'eau potable.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Certaines zones naturelles se trouvent en périphérie urbaine des agglomérations et sont donc déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable.

Toutefois, étant donné la constructibilité limitée dans ces zones, aucun projet d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagé.

Si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

4.4. Desserte des Zones 1AU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone 1AU au Sud-Ouest de la commune (Rue des Mirabelliers – rue du Sable)

La zone d'extension 1AU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de Ø 110 mm, posé en antenne depuis le réseau Ø 110 mm de la rue des Mirabelliers. Ces travaux ont été réalisés en 2019.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.5. Desserte des Zones 2AU (extensions futures du tissu urbain à long terme)

4.5.1. Zone 2AU au Sud-Ouest de la commune (Rue des Mésanges – rue des Vignes)

La zone d'extension est déjà desservie au Sud par le réseau de distribution d'eau potable de Ø 110 mm de la rue des Mésanges et au Nord par le réseau de distribution d'eau potable de Ø 90 mm de la rue de l'Ecole.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA/la collectivité des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

D'après l'étude de faisabilité réalisée au paragraphe 4. « Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future », aucune zone d'extension future ne nécessite la pose de réseaux hors de son périmètre. En outre, l'aménageur mènera une étude spécifique pour la desserte interne des zones par les réseaux de distribution.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Bernolsheim par les installations du SDEA – Périmètre de Hochfelden et Environs répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 09 décembre 2019

La Responsable
Maîtrise d'Ouvrage Assainissement



Agnès MASSON

Le Responsable Maîtrise d'œuvre
Eau Potable



Loïc BRUBACHER

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Adresse (Rue)	Désignation	Débit à 1 bar	Date du dernier contrôle
Principale (rue)	PA 1	56	27/01/14
RD 177	PA 10	45	22/01/14
RD 177	PA 11	48	22/01/14
Osterfeld (rue)	PA 12	52	27/01/14
RD 177	PA 16	48	22/01/14
Sable (rue du)	PA 17	45	22/01/14
Chapelle (rue de la)	PA 18	59	22/01/14
Chapelle (rue de la)	PA 19	50	22/01/14
Mommenheim (rue de)	PA 2	61	27/01/14
Ecole (rue de l')	PA 20	45	27/01/14
Lilas (rue des)	PA 21	55	27/01/14
Mommenheim (rue de)	PA 22	69	29/01/14
Rottelsheim (rue de)	PA 23	72	27/01/14
RD 177	PA 24	38	27/01/14
Vignes (rue des)	PA 25	54	22/01/14
Pres (rue des)	PA 27	66	27/01/14
Mommenheim (rue de)	PA 28	56	27/01/14
RD 177	PA 3	49	27/01/14
Ecole (rue de l')	PA 30	40	21/02/17
Principale (rue)	PA 31	52	22/01/14
Roses (rue des)	PA 34	64	27/01/14
Eglise (rue de l')	PA 4	51	22/01/14
Ecole (rue de l')	PA 5	45	27/01/14
Tonneliers (rue des)	PA 6	45	22/01/14
Principale (rue)	PA 7	54	22/01/14
Ancienne Ecole (rue de l')	PA 8	56	22/01/14
Ancienne Ecole (rue de l')	PA 9	50	22/01/14
Orchidées (rue des)	PI 29	54	27/01/14
Mirabelliers (rue des)	PI 32	55	22/01/14
Wahlenheim (rue de)	PI 33	62	27/01/14
Vignes (rue des)	PI 35	55	22/01/14
Vergers (rue des)	PI 36	45	22/01/14
Oslo (rue d')	PI 47	90	09/10/17
Oslo (rue d')	PI 48	116	09/10/17

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.